

9.5 Personnes handicapées

En 2011, 2 millions de personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire déclarent disposer d'une reconnaissance administrative d'un handicap leur permettant de bénéficier de l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Malgré ce dispositif, la **population handicapée** reste assez éloignée du marché du travail. Ainsi, en 2011, seules 35 % des personnes de 15 à 64 ans reconnues handicapées sont en emploi, contre 64 % pour l'ensemble de la population. La majorité des personnes reconnues handicapées (56 %) sont considérées comme inactives au sens du BIT et leur taux de chômage s'élève à 21 %, soit plus du double de celui de l'ensemble des personnes en âge de travailler.

Fin 2012, 16 % des **aides sociales aux personnes handicapées** de moins de 60 ans en établissement ou à domicile relèvent de l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. Cette proportion est en baisse depuis 2006, en lien avec la montée en charge de la **prestation de compensation du handicap (PCH)**. Au 31 décembre 2012, 162 500 personnes de moins de 60 ans bénéficient de la PCH, soit presque trois fois plus de bénéficiaires que ceux de l'ACTP. La PCH représente ainsi 44 % des aides aux personnes handicapées. L'ACTP et la PCH ont pour objectif, entre autres, de financer l'aide humaine dont les personnes en situation de

handicap ont besoin pour les activités de la vie quotidienne. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires ont recours à leur entourage, moins souvent à un professionnel. Les professionnels aident principalement pour les tâches ménagères et pour les soins personnels, alors que l'entourage intervient dans toutes les activités quotidiennes.

Parmi les personnes âgées de 40 à 65 ans ayant une limitation motrice, certaines souffrent de déficiences ou de problèmes de santé ayant pu causer ces limitations depuis la naissance, l'enfance ou l'adolescence. La participation à la vie sociale de ces personnes diffère de celle des autres personnes du même âge. Lorsque les déficiences sont anciennes, les personnes handicapées vivent moins en couple et ont moins souvent des enfants que les personnes dont les problèmes fonctionnels sont plus tardifs. Les personnes les plus isolées sont celles ayant le plus d'incapacités.

La **scolarisation des enfants ou adolescents handicapés** à la rentrée 2012 est en hausse de 5 % (France hors Mayotte) par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quart sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers et médicaux-sociaux. Les élèves souffrants de troubles intellectuels et cognitifs constituent la moitié des élèves handicapés dans le premier degré. ■

Définitions

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emplois en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, licence sportive, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2011 » *Dares Analyses* n° 70, novembre 2013.
- « L'aide humaine apportée aux bénéficiaires d'une allocation de compensation du handicap », *études et résultats* n° 855, Drees, octobre 2013.
- « L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 » *Insee Analyses* n° 11, septembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des bénéficiaires de l'OETH en 2011, selon le type de reconnaissance

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH	59	41	3	24	34	39	5	14	35	45
AT-MP	79	21	0	10	29	61	8	19	15	58
Pensionnés d'invalidité	40	60	0	8	25	67	6	19	41	33
Titulaires carte invalidité	59	41	5	31	30	33	4	12	42	43
Allocataires AAH	67	33	6	27	28	39	12	17	36	36
Mutilés de guerre et assimilés et autres	88	12	1	11	31	57	22	23	19	35
Ensemble	61	39	2	20	32	45	6	16	32	46

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.
Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi total en EQTP

en %

Secteur d'activité	2007	2009 (r)	2011
Agriculture	2,7	3,2	3,0
Industrie	3,0	3,4	3,6
Construction	2,2	2,6	2,9
Tertiaire (hors transport)	2,2	2,3	2,7
Transport	2,1	2,5	2,8
Ensemble des établissements	2,5	2,7	3,0

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence/effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L 1111-2 du code du travail) ; à partir de 2009, les données ne sont pas strictement comparables aux données des années antérieures. La loi du 1^{er} décembre 2008 a modifié le mode de décompte des bénéficiaires.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial.

Source : Dares.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2012-2013

Niveau d'enseignement ¹	Scol. en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. Médico-sociaux
Premier degré	90 900	45 521	5 511	61 111
Préélémentaire	27 969	7 234	2 332	20 410
Élémentaire	62 931	38 287	3 179	40 701
Second degré	63 261	25 881	2 309	7 187
Premier cycle	49 548	9 614	1 501	5 485
Second cycle	13 148	2 028	808	1 702
Autre niveau ³	565	14 239	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	453	3 302
Total	154 161	71 402	8 273	71 600

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau. 4. Élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Champ : France (y c. Mayotte).

Source : Depp.

Déficiences principales selon les allocations

en %

Nature de la déficience	Bénéficiaires de l'ACTP	Bénéficiaires de la PCH anciennement de la PCH à l'ACTP	Autres bénéficiaires de la PCH	Total
Motrice	36	53	44	41
Intellect., psychique ou cognitive	26	17	16	21
Handicap multiple	21	25	18	20
Sensorielle	15	4	17	14
Autres	2	2	5	3

Champ : allocataires de la PCH ou de l'ACTP de 20 à 59 ans ayant de l'aide humaine pour les activités de la vie quotidienne, vivant à domicile.

Source : Drees, enquête auprès des allocataires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

Montants des prestations liées au handicap

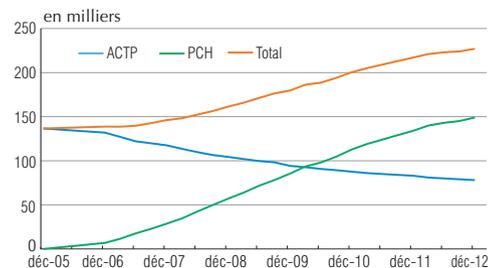
en millions d'euros

	2011	11/10 en %
Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)	11 486	0,3
Remplacement de revenu définitif	7 098	-0,3
dont : Rentes et pensions AT-MP	5 898	0,7
Allocations du FCAAT ¹	847	-3,6
Remplacement de revenu temporaire ²	3 186	4,1
Soins de santé	1 187	-4,6
Autres prestations AT-MP	15	-21,8
Invalidité	32 644	5,8
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 230	2,8
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	7 038	8,9
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 162	0,4
PCH et ACTP ³ de moins de 60 ans	1 436	8,8
AJPP, APP, AES, AEEH ³	847	5,4
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁴	12 199	6,0
Autres prestations liées à l'invalidité	732	15,1

1. Fond de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. 2. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ. 3. Voir définitions. 4. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.

Source : Drees.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.

Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2012

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	27 580	45 624	73 204
Licences masculines	16 618	25 418	42 036
Licences féminines	6 425	13 181	19 606
Autres titres de participation	4 537	7 025	11 562
Clubs	1 199	887	2 086

Source : Meos.